Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20251204-2025_06_140-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 04 décembre 2025

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 21 novembre 2025, soit six jours francs avant la séance.

Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 4 décembre 2025 à la maison intercommunale, 12 rue Blaise Pascal à Guichen, sous la présidence de M. Thierry BEAUJOUAN, Président.

Présents :
Sylvie AGAESSE, Thierry BEAUJOUAN, Patrick BERTIN, Laurence BIENNE, Marie-Claire BRAULT, Dominique DELAMARRE, Marcel DIVET, Joël GARCIA, Séverine GRIMAULT, Pascal GUERRO, Jean-Yves INIZAN, Jacques LARRAY, Evelyne LEFEUVRE, Yannick LEGOURD, Christian LEPRÊTRE, Jean-Marc MALDONADO, Michèle MOTEL, Thérèse PLANCHENAULT, Hugues RAFFEGEAU, Pierre-Yves REBOUX, Florence RIGAUD, Lucie SAEZ , Philippe SALAÜN, Joël SIELLER, Jean SZOT, Mickaël TANGUY, Nicolas TEXIER, Pascale THEZE, Jean-Claude TROCHET, Françoise UGUET.

Pouvoirs :
Valérie DUVAL donne pouvoir à Christian LEPRÊTRE
Maryline LAIR donne pouvoir à Nicolas TEXIER
Véronique LE DUC donne pouvoir à Dominique DELAMARRE
Xavier LEMEUNIER donne pouvoir à Marie-Claire BRAULT
Roger MORAZIN donne pouvoir à Michèle MOTEL
Norbert SAULNIER donne pouvoir à Sylvie AGAESSE

Absents excusés :
Emilie BERNARDIN-CORBES, Emilie BOUCHARD, Isabelle BRANTONNE, Moïse DJOKO-KOUAM, Madeleine GUILLONNET, Frédéric GUILLOUËT, Didier LE CHENECHAL, Jean-Philippe MEHU, José MERCIER, Marie-Thérèse MONVOISIN, Magali POISSON-VANNIER, Thierry PRESSARD, Christophe RICAUD, Aurélie SAULNIER, Hermine TOFFOLETTI, Christophe VERON.

Secrétaire de séance : Dominique DELAMARRE

Nombre de délégués : En exercice : 52 Présents : 30 Pouvoirs : 6 Absents excusés : 16	Délibération n°2025-06-140 Modification des statuts de la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR)

La collectivité Eau du Bassin Rennais a lancé une modification statutaire le 23 septembre 2025. Il est souhaité modifier le calcul du nombre d'élus délégués, titulaires et suppléants, par structure membre. Cette nouvelle règle de calcul s'appliquera après les élections

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20251204-2025_06_140-DE

municipales de mars 2026, au renouvellement complet des élus du comité syndical.

Dans les statuts en cours, le nombre d'élus délégués de chaque structure membre dépend de son nombre d'habitants de l'année qui précède les élections municipales à l'échelle nationale. Chaque tranche, entière ou partielle, de 12 350 habitants donne droit à un élu titulaire.

Il est proposé de modifier la règle de calcul de la manière suivante : chaque tranche entière ou partielle de 14 000 habitants donne droit à un élu délégué titulaire. De plus chaque EPCI membre de la CEBR pour l'ensemble de son territoire a droit à un élu supplémentaire.

Avant la modification des statuts :

Nombre d'élus délégués titulaires et suppléants avant modification des statuts	Population Insee 2019	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Rennes Métropole	450 593	37	37
Montfort Communauté	25 637	3	3
CC de St-Méen-Montauban (St-Pern, Iroudouer)	3 296	1	1
CC Val d'Ille-Aubigné	35 594	3	3
VHBC (Guichen-Pont Réan)	6 053	1	1
Brocéliande Communauté	17 865	2	2
Total	539 038	47	47

NB : autant de titulaires que de suppléants

Après la modification des statuts :

Nombre d'élus titulaires après les élections municipales 2026 (1 délégué par EPCI entier + 1 délégué par tranche de 14 000 hab)	Population Insee 2025	Délégués titulaires
Rennes Métropole	483 199	36
Montfort Communauté	26 991	3
CC de St-Méen-Montauban (St-Pern, Iroudouer)	3 369	1
CC Val d'Ille-Aubigné	39 715	4
VHBC (Guichen-Pont Réan)	6 936	1
Brocéliande Communauté	19 353	3
Total	579 563	48

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20251204-2025_06_140-DE

Nombre d'élus suppléants après les élections municipales 2026 (les structures membres ayant 5 délégués ou moins ont un nombre de délégué suppléants identique à celui des titulaires, pour les structures ayant 6 délégués ou plus, le nombre de suppléants correspond à la moitié du nombre de titulaires)	Population Insee 2025	Délégués suppléants
Rennes Métropole	483 199	18
Montfort Communauté	26 991	3
CC de St-Méen-Montauban (St-Pern, Iroudouer)	3 369	1
CC Val d'Ille-Aubigné	39 715	4
VHBC (Guichen-Pont Réan)	6 936	1
Brocéliande Communauté	19 353	3
Total	579 563	30

Vallons de Haute Bretagne Communauté en tant que structure membre de la CEBR doit donner un avis sur cette modification statutaire dans un délai de 3 mois après la notification, à défaut il sera réputé favorable

Avis du Bureau : favorable

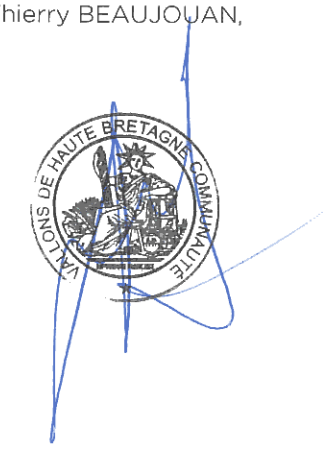
Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver la modification des statuts, notamment concernant le mode de calcul du nombre de délégués pour la collectivité en charge de l'eau du bassin rennais, applicable à partir du nouveau mandat de 2026.**

Conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est rendu exécutoire après l'affichage effectué le 12 décembre 2025.
Envoi en Préfecture indiqué sur la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Thierry BEAUJOUAN,



Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20251204-2025_06_140-DE